

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE DES ORTHOPHONISTES - (N° 666)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS21

présenté par

Mme Hamdane, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot ;

« orthophonie »,

insérer les mots :

« , prioritairement orientés vers les centres de formation universitaires en orthophonie situés à proximité de zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins en orthophonie, au sens du 1° de l'article L. 1434-4 du même code, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NFP propose d'orienter l'effort de formation en orthophonie vers les centres de formation universitaire (CFUO) les plus proches de zones sous-denses.

Il s'agit ainsi d'accroître les capacités de certains CFUO, à Amiens, à Besançon, à l'Université des Antilles, à Clermont-Ferrand, Limoges ou Tours, pour leur permettre de former davantage de professionnelles ayant des liens avec des territoires situés en zones sous-denses.

Des études ont démontré que les déterminants d'une installation en zone sous-dotée, notamment en zone rurale, pour les professionnels de santé, sont le fait d'y avoir passé son enfance, d'y avoir étudié et/ou d'y avoir connu une première expérience professionnelle. En évitant à des étudiants un déménagement trop lointain, cette proposition vise à permettre un retour sur le territoire d'origine une fois le diplôme obtenu.

C'est pourquoi le groupe LFI-NFP appelle à développer les capacités d'accueil des CFUO qui sont situés dans ou à proximité de zones sous-denses.